



L'Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 4 février 2009 a instauré une prime de restructuration fonctionnelle.

Cette prime a été révisée par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019.

Désormais celle-ci est déconnectée de la prime de restructuration et se nomme indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF).

fichiers:



[Télécharger indemnite_accompagnement_mobilite_14_10_2020.pdf](#) (377.66 Ko)

Syndiqués: [Fiches droits et garanties](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
